

## Nominations dans le diocèse de Gap

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 17 juin 2014



Par décision de Mgr **di Falco** :

- Le père **Pierre Fournier** est nommé curé des paroisses de Veynes, Furmeyer, Oze, Châteauneuf-d'Oze, Chabestan, Le Saix, Saint-Auban-d'Oze, La Bâtie-Montsaléon, Aspres-sur-Buëch, Aspremont, La Beaume-des-Arnauds [correspondant aux communes de La Beaume et de La Haute-Beaume], La Faurie, Montbrand, Saint-Julien-en-Beauchêne, Saint-Pierre-d'Argençon, Serres [la commune de Monclus faisant partie de la paroisse de Serres], Savournon, Le Bersac, Méreuil, Montrond, Saint-Genis, L'Épine, Montmorin Bruis, Sainte-Marie, Sigottier, La Pierre, Saint-Étienne-en-Dévoluy, Agnières-

en-Dévoluy, La Cluse, Saint-Disdier-en-Dévoluy, La Roche-des-Arnauds, Montmaur, Manteyer, Rabou, pour une durée de six ans renouvelables, avec résidence au presbytère de Veynes.

- Le père **François Bedin**, curé des paroisses du secteur de Tallard, est nommé également administrateur des paroisses de La Saulce, Lardier [équivalent à la commune de Lardier-et-Valença], Vitrolles, Plan de Vitrolles, Monétier-Allemont, Barcillonnette, Esparron, Ventavon, et desservira, tout comme ses prédécesseurs, les paroisses de Claret et Curbans.
- En accord avec Mgr **Dieudonné Bogmis**, évêque d'Asaka (Cameroun), le père **Joseph-Charles Mbogba** est nommé curé des paroisses de Notre-Dame de la Nativité de Blaisance et Céans, Saint-Martin du Laragnais, Notre-Dame de l'Assomption du Ribierois-Val de Méouge, Saint-Jacques du Rosanais, et desservira, tout comme ses prédécesseurs, les paroisses de Laborel et Villebois-les-Pins, pour une durée de deux ans renouvelables, avec résidence au presbytère de Laragne.
- Le père **Jean-Pierre Mollon** est nommé curé de La Grave, Villar-d'Arène, Le Chazelet, Les Hières et Les Terrasses, pour une durée de six ans renouvelables, avec résidence au presbytère de La Grave.
- Le père **Sébastien Dubois** est nommé aumônier diocésain de la pastorale des jeunes pour un an.
- Le père **Éric Blanchard** prend une année sabbatique jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Toutes ces nominations prennent effet au 1<sup>er</sup> septembre 2014.